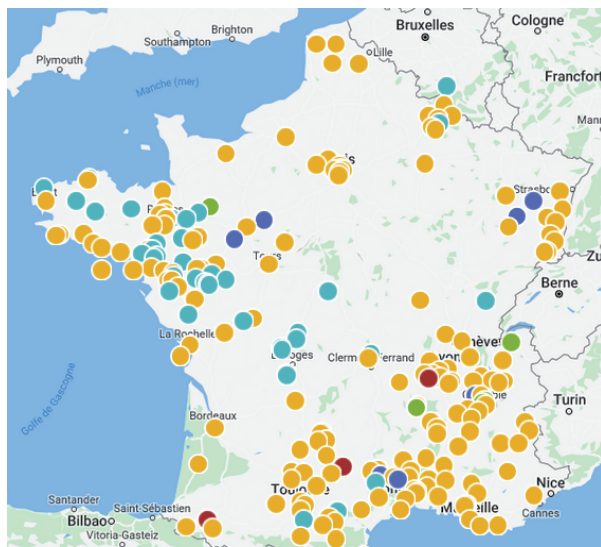


Des centaines de projets citoyens d'EnR en France et plusieurs dans les Ardennes



Quels sont nos partenaires ?

Les projets d'EnR citoyens sont soutenus par le **réseau régional GECLER** (Grand Est Citoyen et Local d'Energies Renouvelables) financé par le programme **CLIMAXION de l'ADEME et la Région Grand Est**. Ce programme attribue également des subventions à l'investissement pour financer les centrales photovoltaïques.

La **Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises** est à l'initiative du projet. Elle a financé l'animation et les études *via* son programme TEPCV et participe à l'investissement *via* son programme LEADER. Elle héberge le siège social de la société dans ses locaux.

L'**Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALE 08)** réalise l'animation et apporte un appui technique.

La **coopérative Enercoop Nord Est** réalise les études, l'assistance à maîtrise d'oeuvre et participe à l'investissement dans le projet.

Les projets citoyens d'EnR bénéficient également du soutien de l'association des **Centrales Villageoises** et de l'association nationale **Energie Partagée**.



Centrales Villageoises des Crêtes 2

Produire ensemble des énergies renouvelables



Avec la Centrale Villageoise des Crêtes 2



Communauté de Communes

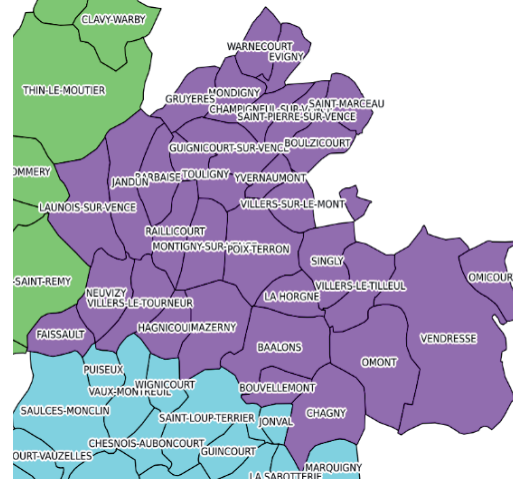


Le Plan Climat des Crêtes

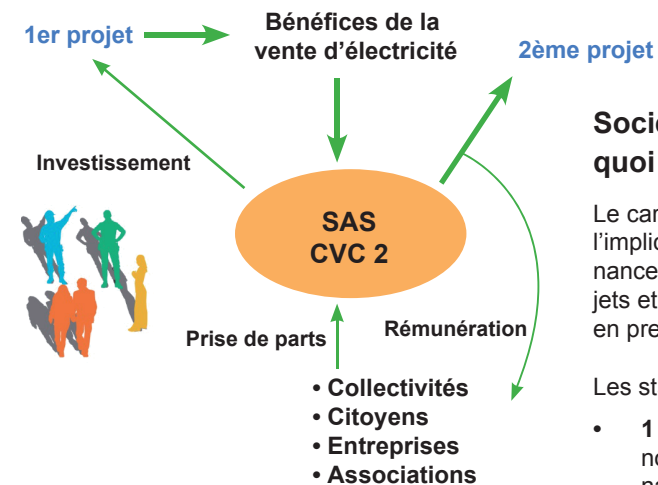


Le projet

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a financé, grâce à son programme TEPCV, l'émergence d'une seconde Centrale Villageoise sur un périmètre comprenant une trentaine de communes du territoire (voir carte ci-contre, en violet). La **SAS « Centrales Villageoises des Crêtes 2 (CVC 2) »**, société citoyenne à capital variable, a été créée en novembre 2019. Son objectif : développer et exploiter la production d'énergies renouvelables (EnR), en associant les acteurs locaux (habitants, collectivités, entreprises, associations ...).



Premier projet de la CVC 2 : Il est prévu d'installer une quinzaine de centrales photovoltaïques sur des toitures de bâtiments privés et de collectivités. la **puissance totale** installée serait de **380 kWc** pour un **productible d'environ 348 500 kWh/an** (équivalent à la consommation de 115 foyers). Le coût du projet a été estimé à 639 000 €. **L'objectif visé pour la participation citoyenne au capital* est de 95 000 €.** L'électricité produite sera injectée sur le réseau de distribution et vendue à un fournisseur à un tarif garanti par l'Etat pendant 20 ans.



Société «citoyenne», ça veut dire quoi ?

Le caractère citoyen d'une société se traduit par l'implication des acteurs locaux dans la gouvernance de la société, le développement des projets et la possibilité de participer au financement en prenant des parts sociales.

Les statuts* ont fixé deux règles importantes :

- **1 actionnaire = 1 voix** : quel que soit le nombre de parts détenues, chaque actionnaire a le même poids dans les décisions en assemblée générale
- **moins de 20 % des actions détenues par un même actionnaire** : cette disposition témoigne de la volonté d'un actionariat large et diversifié

Par ailleurs, le montant de la **part sociale a été fixé à 100 €** pour permettre l'accès au plus grand nombre. L'argent collecté sert à financer les équipements de production et les frais divers.

- Partager des projets communs est également un facteur de cohésion sociale. S'impliquer et réfléchir ensemble permet d'acquérir des compétences et, pour certains, de rompre l'isolement (retraités, chômeurs ...).

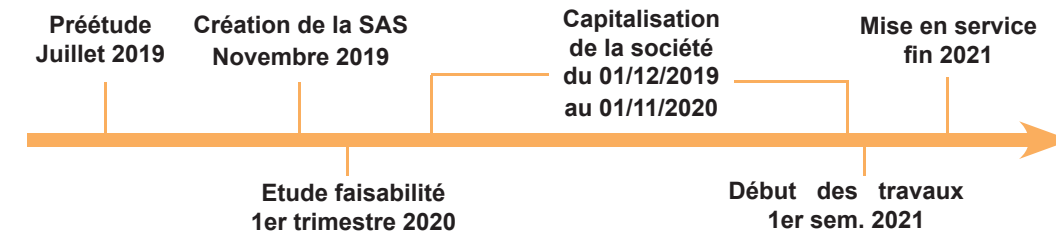
POUR 1 EURO INVESTI ▶ **2,5 EUROS PROFITENT AU TISSU ECONOMIQUE LOCAL**

dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable, grâce à la fiscalité, les loyers, les salaires, les prestations et les revenus de l'investissement.

(Etude Energie Partagée novembre 2019)

*Consultez l'actualité de la CVC 2 et les statuts sur : <http://www.cretes2.centralesvillageoises.fr/>

Calendrier du projet



Comment participer au projet ? Chacun peut, à hauteur de son temps libre, de ses compétences, de ses désirs, de ses moyens financiers, participer au projet. Il est ainsi possible de prendre une ou plusieurs parts* de 100 € dans la société CVC 2 mais également de participer aux groupes de travail (développement de projet, communication etc ...).

En tant qu'associé, vous aurez la possibilité, selon les besoins de la société, de lui faire un prêt sous forme de compte courant d'associé. Ce prêt sera rémunéré et remboursé selon des modalités convenues entre les deux parties.

*Offre valable du 01/12/2019 au 01/11/2020

Pourquoi impliquer les citoyens ?

Les atteintes à l'environnement et le dérèglement climatique nécessitent de réaliser une transition énergétique vers les énergies renouvelables. Celle-ci requiert une mobilisation urgente et collective de nos territoires. L'action sera d'autant plus efficace qu'elle se fera avec les citoyens, en partageant des objectifs communs, pour le bénéfice de tous.

Quelles retombées pour le territoire ?

- En finançant des projets locaux d'EnR, vous permettez d'orienter votre territoire vers un avenir énergétique durable, basé sur les ressources locales;
- L'électricité produite est vendue, les bénéfices répartis entre l'investissement dans de nouveaux projets d'EnR (ou d'économie d'énergie) et la rémunération des sociétaires;
- Votre investissement favorise les emplois locaux: autant que possible, les intervenants sont choisis au niveau local (bureaux d'études, artisans etc ...);

Vous souhaitez participer ?

au financement à la réflexion

Nom:

Prénom:

Adresse:

Commune:

Téléphone:

email:@.....

Contacts: Bruno Mahé - b.mahe@ale08.org (03 10 93 03 58) ou Bernard Jacquot - berjacquot@wanadoo.fr (06 41 68 45 48)